



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-380

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-10-31-004 - Arrêté de délégation de signature de Christine WELTY, directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon (9 pages)	Page 3
75-2019-10-30-005 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay » (5 pages)	Page 13
75-2019-10-30-006 - Arrêté de délégation de signature hors marchés Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay (12 pages)	Page 19

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-10-31-004

Arrêté de délégation de signature de Christine WELTY,  
directrice du groupe hospitalo-universitaire  
AP-HP.Sorbonne Université  
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix,  
Saint-Antoine, Tenon,  
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université  
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,  
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2019-07-17-015 du 17 juillet 2017 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Marie-Anne RUDER, directrice adjointe par intérim à la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- Renaud PELLÉ, secrétaire général, par intérim, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 17 juillet 2019 susvisé.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;

- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H, I) ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;

- **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).

- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F points : 1, 2, 4 et 5, paragraphe H : point 4) ;

- **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).

- **Mme Agnès PETIT**, ingénieur en chef chargée des projets et de la transformation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles-Foix,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon,  
à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### **ARTICLE 4 :**

#### **Direction des achats, logistique et développement durable**

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et M. Lyonel VERLEY**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers, **M. Jean-Paul COUBARD**, ingénieur en chef, **Mme Lydie MAUDIEU et M. Christophe STEFANO**, ingénieurs, **M. Fabien BELHOMME**, **M. Fabrice BENIN**, **Mme Célima CHEVALIER**, **M. Emmanuel CLAUDIN**, **M. Alexandre GOEDERT**, **M. Pascal PAIMPARAY**, et **Mme Valérie POIRIER-BURTIN**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT**, **M. Daniel HAYOT**, **M. Yann LAZARDEUX et M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers, **Mme Véronique HOANG et M. Julien ROUSSEL**, adjoints administratifs (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;

- **Mme Cécile MARCHAL, Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachées d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

### Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Olivier PARIS**, directeur adjoint et **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Christine CRESPO, Mme Catherine EL KAIM, Mme Sylvie FELDEN, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Bénédicte BALOCHE, M. Bruno BISIAUX et Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6 uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas JOULOU et M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **M. Bruno QUELLEC et Mme Sarah BALTAZE**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;
- **Mme Chantal DESHAYES**, adjoint des cadres hospitalier (paragraphe B : points 8, 27 et 28) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

### Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice adjointe, adjointe à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients,
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions,
- **Mme Valérie DROUVOT et Mme Marie-Annick TRICOIRE**, cadres supérieurs de santé,
- **Mme Patricia GRATON**, cadre supérieur socio-éducatif,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, alinéa 1 et 2, paragraphe H : points 2 et 3, paragraphe I).

### Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Marie-Liesse LEFRANC** et **M. Pierre MARGAIN**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Lucie HAMON**, attachée d'administration à la direction des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

### Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE** et **Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins,
- **Mme Anne BOURBON**, **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN** et **Mme Brigitte PLAGÈS** et **Mme Sylvie SAUVAGE**, directeurs des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Fabienne MARION et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

### Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et G),
- **Mme Delphine DUBARRY**, **M. Pierre PERES** et **Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions,
- **Mme Christine BRUN**, **Mme Vanessa KATTY** et **Mme Nathalie OROFIAMMA**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

### Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Tatiana AKAKE**, ingénieur recherche et adjointe à la directrice de la recherche et de l'innovation,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Mathilde LEFÈVRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe G : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

## Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pascal SOUBIGOU**, ingénieur général chargé de la direction des investissements, et adjoint au directeur des investissements et des services numériques ;
- **M. Michael AUCOUTURIER**, ingénieur en chef chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **M. Alain LE HEN**, ingénieur général chargé de mission, chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **Mme Eve BOUDON**, ingénieur en chef, adjointe au directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Annie BOISSON**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur hospitalier chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7, et paragraphe H, point 4) ;
- **M. Christophe DARRET et M. Arnaud VOGT**, ingénieurs en chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F : points 1, 2, 4 et 5, et H : point 4) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

## ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN**, directeur des soins,
- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène FAUSSER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix.

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale soins,
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE**, coordonnateur général des soins,
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Mme Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Rothschild.

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Madame Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme **Marie-Anne RUDER**, Directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Aurélien MOLLARD**, directeurs adjoints,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

## **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

### **Site Charles-Foix**

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Françoise ERTEL, directrice de l'IFSI du site de la Pitié-Salpêtrière ;

Nicolas CABÉRO-FLOREAN, directeur des soins, Mme Nathalie BONNET et Mme Sandrine TANQUEREL, attachées d'administration hospitalière, Mme Laurence NOURRAIN, cadre IADE.

### Site Pitié-Salpêtrière

Mme Anne BOURBON et Mme Sylvie SAUVAGE, directrices des soins, Mme Jocelyne JOUCHTER, ingénieur, Mme Nathalie CASPERS, Mme Catherine EL KAIM, Mme Lucie HAMON et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, Mme Valérie GAROBY, cadre supérieure de santé.

### Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Didier FRANDJI, directeurs adjoints au Siège ;

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Mathilde LEFÈVRE, Mme Marie-Liesse LEFRANC, M. Pierre MARGAIN, M. Olivier PARIS et M. Lyonel VERLEY, Mme Agnès PETIT, ingénieur en chef.

### Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

### Sites Rothschild - Trousseau

M. Hervé SECK, directeur adjoint au Siège ;

Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

### Site Saint-Antoine

Mme Mélody MARTIN, directrice adjointe au Siège ;

Mme Catherine MACRI et Mme Ellen HERVE, directrices des soins au Siège ;

Mme Yannice ROME et Mme Christelle VIEMONT, attachées d'administration hospitalière au Siège ;

Mme Christine CRESPO et Mme Nadège LAISMAN, attachées d'administration hospitalière, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé.

### Site Tenon

M. Bernard BOCQUILLON, directeur adjoint au Siège ;

M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, M. Michel JUAN, ingénieur, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

### Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe au Siège ;

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Saclay, M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint GHU AP-HP.Nord - Université de Paris ;

Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, Mme Marie-Renée TOULLEC, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. Arnaud VOGT, ingénieur en chef.

### Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN et M. Aurélien MOLLARD, M. Renaud PELLÉ et Mme Marie-Anne RUDER, directeurs adjoints, Mme Fabienne MARION, coordinatrice générale des soins.

**ARTICLE 7 :**

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2019-10-01-017 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 est abrogé.

**ARTICLE 8 :**

La directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 31 octobre 2019



**Christine WELTY**

Directrice par intérim  
du Groupe hospitalo-universitaire  
AP-HP.Sorbonne Université

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-10-30-005

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés  
publics groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay

»

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N°2019-10

**Le Directeur par intérim du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay »  
Regroupant les hôpitaux Ambroise Paré, Antoine Béclère, Bicêtre, maritime de Berck, Paul  
Brousse, Raymond Poincaré, Sainte Périne**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5 et R.6147-10, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'Article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'AP-HP à Monsieur Christophe KASSEL, Directeur par intérim du groupe hospitalier « APHP. université Paris Saclay », en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-08-010 du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013-318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial ANADDG 2019-07 00004 du 5 juillet 2019 portant nomination de M Christophe Kassel comme directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire « APHP. Université Paris Saclay »

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, modifié par l'arrêté n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019 portant délégation de signature du directeur général de l'APHP, en a matière de marchés publics, à M Christophe Kassel comme directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire « APHP. Université Paris Saclay »

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur par intérim du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay» et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3 F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019

**Monsieur Denis Ducasse**, Secrétaire général du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay »,  
**Madame Christine Campagnac**, Directrice du site Sainte Périne.  
**Monsieur Guillaume Eckerlein**, Directeur chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs bénéficiant d'une délégation de signature dans les conditions de l'article 1, délégation est donnée aux directeurs suivants

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux) mentionnées à **l'article 3 F** de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et de toute mise en demeure et résiliation.

- **Monsieur Guillaume Eckerlein**, Directeur chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- **Monsieur Bruno Idasiak** Ingénieur général, Directeur chargé de la direction des investissements
- **Monsieur Nathalie Picquet**, Directrice chargée du système d'information
- **Madame Delphine Lux**, Directrice chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- **Madame Julie Thuilleaux**, Directrice chargée des finances
- **Madame Gaia Gans**, Directrice chargée des opérations et de la performance
- **Madame Justine Koob**, Directrice chargée des ressources médicales
- **Monsieur Jean-François Sicard**, Directeur chargé de la politique médicale,
- **Madame Gwenn Pichon-Naudé**, Directrice chargée des ressources humaines
- **Madame Catherine Tardy**, Directrice chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle

**Article 3**: Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay», en vue de signer les actes visés au **1° de l'article 2 C**, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

**Article 4** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom du directeur par intérim du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay » , dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3 F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019, à l'exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.

↳ Pour la cellule des marchés :

Délégation est donnée à Madame Gwénola ETORE-DAHAN, attaché d'administration, responsable de la cellule des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°,7°, 14° du 2 C et 3 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwénola Etoré-Dahan, délégation est donné à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°,7°, 14° du 2 C et 3 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwénola Etoré-Dahan et de Monsieur Vincent Desanti délégation est donnée à Madame Marie-Lise Roux-Bragrette, adjoint des cadres hospitaliers, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C.

↳ Pour l'hôpital Maritime de Berck

Délégation est donnée à Monsieur Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck VOLEON, délégation est donnée à Madame Christine REANT, attachée d'administration, Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier et Madame Mylène VOISOT, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11 de l'article 2 C .

↳ Pour la direction des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume Eckerlein, délégation est donnée à :

- Madame Laurence Chartier, attachée d'administration hospitalière, responsable du pôle pilotage économique

- Monsieur Malek Kaabache, adjoint des cadres hospitaliers, responsable adjoint de l'économat,

- Madame Françoise Guillemette, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des services économiques

- Monsieur Vincent Desanti, attaché d'administration

en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;

- Délégation est donnée à Madame Martine NOAH, responsable du service restauration du site Sainte Périne technicienne supérieure hospitalier, à Monsieur Patrick Lendormy, responsable du service restauration du site Ambroise Paré, technicien supérieur hospitalier, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;

Délégation est donnée à Monsieur Romuald DOUTEY, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources humaines

Délégation est donnée à Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice des ressources humaines en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3,4, 5°, 6° du 2 B ; 1, 2°, 6 à 8, 11 du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, délégation est donnée à :

- Monsieur Guillaume Larivière-Villa, directeur des ressources humaines adjoint,

- Madame Emilie Deliancourt, adjoint administratif, co-responsable de la formation.

en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;

↳ Pour la direction des investissements :

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics/ GH « APHP. Université Paris Saclay »

3/3

Délégation est donnée à Monsieur. Bruno IDASIAK, Directeur des Investissements en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1, 3 à 6, 9, 12 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno IDASIAK, délégation est donnée à

-Madame Sophie DERAMAT, Directrice Adjointe des Investissements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à, 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C;

-M. Denys-Xavier PATUREL, Directeur des Equipements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à, 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C;

-Madame Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à, 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C;

- Madame Jessica BONTE, ingénieur travaux APR, RPC, SPR, BRK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de APR, RPC, SPR, BRK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;

-Mme Florence MASSY, ingénieur travaux BCT, PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de BCT, PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur Luc ABOULIN, Directeur technique de site ABC, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance de ABC) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur. Dominique NOUYOUX, ingénieur technique de site PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur. Cédric ALLEMAND, ingénieur maintenance BCT, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de BCT) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur. Jean-Pascal DELONNE, ingénieur maintenance APR/RPC/SPR/BCK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de APR/RPC/SPR/BCK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

- Monsieur. Benyounes BELHANINI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de APR/SPR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C

- Monsieur. Mourad GHOMARI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur. Fabrice DAUDE, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Madame Stéphanie WINICKI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR) 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur Christophe SAINTOURENS, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur. Eric PEZDIR, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur Tom DARIN, ingénieur sécurité, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux sécurités de APR/ABC/BCT/RPC/RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : Bicêtre

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BCK : Hôpital maritime de BERCK

↳ Pour la direction du système d'information :

Délégation est donnée à Mme Nathalie Picquet, directrice du système d'information , en vue de signer les actes visés aux articles 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;

En cas d'absence de Mme Nathalie Picquet, délégation est donnée à M Éric Adnet, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du système d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique et à Mme **Nadine Prunenec**, chargée de mission, adjoint à la Directrice du système d'information, directrice des projets et du pilotage informatique en vue de signer les actes visés à l'article 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

**Article 5** : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

**ARTICLE 7 :** Une copie du présent arrêté sera transmise au service facturier et à la Délégation au Pilotage de la Dépense et des Achats (DPDA).

**ARTICLE 8 :** L'arrêté de délégation de signature pour le GH HUIFO n°75-2019-01-29-002 du 29 janvier 2019 et publié le 29 janvier 2019 est abrogé.

L'arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics pour le GH HUPS n°2019-07 de juillet 2019 est abrogé.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

**Fait au Kremlin Bicêtre, le 30/10/2019**

**Christophe KASSEL**

**SIGNE**

**Directeur par intérim du groupe hospitalier  
« APHP. université Paris Saclay »**

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-10-30-006

Arrêté de délégation de signature hors marchés Groupe  
hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature n°2019-10

**Le Directeur par intérim, du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris  
Saclay**

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 4 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directorial n°75-2019-03-08-010 modifiant l'arrêté n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2019-07 0004 du 5 juillet 2019 nommant M. Christophe KASSEL, Directeur de Classe Exceptionnelle, directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire APHP Université Paris Saclay à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2019-07 0004 du 5 juillet 2019 nommant Mme Anne COSTA, Directrice générale adjointe par intérim, du groupe hospitalo-universitaire APHP Université Paris-Saclay à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2019-07006 du 5 juillet 2019 nommant Monsieur Denis DUCASSE, Secrétaire général par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris-Saclay à compter du 5 juillet 2019,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE**

#### **1.1 DIRECTION DU GROUPE**

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 modifié, paragraphes A, B, C, E, F, G, H, I, J, K, à :

- Anne COSTA, Directrice générale adjointe du GHU
- Denis DUCASSE, Secrétaire général du GHU

#### **1.2 DIRECTION DE SITE :**

Délégation générale de signature est donnée à :

##### **1.2.1 *Site Antoine Béclère***

Frédéric Le Roy, Directeur du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Frédéric Le Roy, Directeur du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric Le Roy a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- Guillaume LARIVIERE-VILLA, Adjoint à la Directrice chargée des ressources humaines
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site de Béclère

##### **1.2.2 *Site Bicêtre***

Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Jean François SICARD, Directeur- adjoint chargé de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Nabil JANAH, Adjoint à la directrice chargée des finances,
- Isabelle MABIT, Directrice des soins

### **1.2.3 Site Paul Brousse**

Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006

En cas d'empêchement de Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Jean-François SICARD, Directeur- adjoint chargé de la politique médicale,
- Guillaume LARIVIERE-VILLA, Adjoint à la Directrice chargée des ressources humaines
- Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance
- Khadidja KARADENIZ, Directrice des soins du site de Paul Brousse

### **1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**

Christine CAMPAGNAC Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Christine CAMPAGNAC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances
- Catherine TARDY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
- Christine BARGIELA, Directrice des soins du site de Sainte Périne

### **1.2.5 Site de Berck**

Franck VOLEON, Directeur du site de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Franck VOLEON, Directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Franck VOLEON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site de Berck, à :

- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2°, J 1° à 2° ;
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2° et 3°, J 1° à 2°

### **1.2.6 Site de Raymond Poincaré**

Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2

du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Hélène JACQUES, directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de Raymond Poincaré :

- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré

### **1.2.7 Site d'Ambroise Paré**

Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Lise CHARMET-DELAOUTRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site d'Ambroise Paré, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines
- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale chargée des soins et des activités paramédicales,

## **ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F3°, G4, G6°, H2 et H3,
- Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A,
- Nathalie PICQUET, Directrice adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Jean François SICARD, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G4, G5, G6, G28, x
- Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale chargée des soins et des activités paramédicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K
- Catherine TARDY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F1, H3 et I
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
- Bruno IDASIAK, Ingénieur général, Directeur adjoint chargé des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

- A. En cas d'empêchement de Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1 et G2
    - Guillaume LARIVIERE-VILLA, Directeur-adjoint, adjoint au Directeur des ressources humaines
    - Flore CLEMENT, Directrice adjointe, adjointe à la Directrice des ressources humaines
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
    - Fatima FRIJY, attachée d'administration hospitalière, RRH de Raymond Poincaré
    - Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
    - Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière, RRH d'Ambroise Paré
    - Laetitia DEROO-BLANQUART, adjointe des cadres hospitalier, RRH Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
    - Sophie BERNARDEAU,
    - Denis GUITTEAUD, Référent RH
    - Alexandra BAUDIFFIER
    - Muriane LOUIS THERESE, Responsable gestion-paie Antoine Bécclère
    - Léonard WENDLING, Responsable du Département mouvements des personnels et suivi du budget
    - Stéphanie MAILHE
    - Karina RODRIGUEZ
  - c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
    - Stéphanie MAILHE
  - d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 21°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
    - Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière
  - e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
    - Christian LEFEBVRE (par intérim), attaché d'administration hospitalière
  - f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
    - Lionel BERMIRON, attaché d'administration hospitalière
  - g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26
    - Nathalie CROQUELOIS, Responsable de formation
- B. En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5°
    - Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
    - Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré
    - Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière
    - Laurence RAHAL, adjointe des cadres
    - Nathalie FORMEZ, attachée d'administration hospitalière
    - Jean-François SICARD, Directeur adjoint chargé de la politique médicale
- C. En cas d'empêchement de Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Léo CAZIN, chargé de mission
  - Lucie ROUSSEL, chargée de mission
- D. En cas d'empêchement de Jean François SICARD, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Justine KOOB, Directrice adjointe des ressources médicales
- E. En cas d'empêchement de Catherine TARDY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donné à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
- Valérie BOHIC, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
  - Nicoise CHALUS, Attachée d'administration hospitalière, Chargée des relations avec les usagers
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 et I
- Jean-Jacques KELLER, Chargé de mission, Conseiller juridique
- F. En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
  - Françoise GUILLEMETTE, Attachée d'administration hospitalière
  - Gwénola ETORE-DAHAN, Attachée d'administration hospitalière
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- Virginie KERGUIGNAS, ingénieur
- G. En cas d'empêchement de M. Bruno IDASIAK, Ingénieur, Directeur adjoint chargé des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice adjointe, adjointe au Directeur des Investissements,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G31
- M. Denys-Xavier PATUREL Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical
  - Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- Tom DARIN, Responsable du département sécurité/sûreté du groupe hospitalier,
  - Claire MOUSSU, Adjointe au responsable du département sécurité/sûreté
  - M. Christian DUBOIS, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère
  - M. Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre
  - M. Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse
  - Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité du site Ambroise PARE
  - Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck
  - André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré
  - Michel LAUZANNE responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte Périne
- H. En cas d'empêchement de Mme. Nathalie PICQUET, Chargée de mission, Directrice du systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
  - Nadine PRUNENEC, chargée de mission, adjoint à la Directrice du systèmes d'information, directrice des projets et du pilotage informatique
- I. En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3°, G4, G6°, H2 et H3
- Nabil JANAHA, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
  - Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances
  - Charles MORVAN, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances

- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie)
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière
  - Benjamin PAULOT, Chargé de mission
  - Séverine ROBERT, Chargé de mission
  - Pascale LECOINDRE, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
  - Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse
  - Brigitte TENIN, Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère
  - Jacqueline NARDONE Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
  - Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère
  - M. José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
- J. En cas d'empêchement de Mme Delphine Lux, Directrice adjointe chargée de la recherche-innovation-mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28
- Ludovic BAYLE, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de la Cellule recherche,
- K. En cas d'empêchement de Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale des soins, ou en cas ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K
- Khadîdja KARADENIZ, Directrice adjointe des soins du site de Paul Brousse,
  - Christine BARGIELA, Directrice adjointe des soins du site de Sainte Périne,
  - Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
  - Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site Antoine Béclère
  - Isabelle MABIT, Directrice des soins du site de Bicêtre
- L. En cas d'empêchement de Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- N , pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

**ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3
- Nathalie PICQUET, Directrice adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Bruno IDASIAK, Directeur adjoint chargé des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de Bruno IDASIAK, Ingénieur général, Directeur adjoint chargé des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice adjointe, adjointe au Directeur des Investissements,
- Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier,

En cas d'empêchement de Mme. Nathalie PICQUET, Directrice-adjoint chargée des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
- Nadine PRUNENEC, chargée de mission, adjoint à la Directrice du systèmes d'information, directrice des projets et du pilotage informatique

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
- Gwénola ETORE-DAHAN, Attachée d'administration hospitalière

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
  - Nabil JANAH, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
  - Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances
  - Charles MORVAN, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
  - M. Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion
  - Mme Séverine ROBERT, Chargé de mission, Responsable des recettes

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- Bruno IDASIAK Ingénieur général, Directeur adjoint chargé de la direction des investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Nathalie PICQUET, Directrice adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2 et C3

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
  - Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
  - Françoise GUILLEMETTE adjoint des cadres hospitaliers
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
  - Anne Claire HARDOUIN, Responsable restauration
  - Virginie KERGUIGNAS, Responsable qualité hôtelière
  - Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière
  - Martine NOAH, technicienne supérieure hospitalier

En cas d'empêchement de M. Bruno IDASIAK Ingénieur général chargé de la direction des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, de la maintenance et sécurité,
- Michelle MONTEIL, Responsable du département administratif et financier

En cas d'empêchement de Nathalie PICQUET, Chargé de mission, Directrice des systèmes d'information ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
- Nadine PRUNENEC, chargée de mission, adjoint à la Directrice du systèmes d'information, directrice des projets et du pilotage informatique

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- Nabil JANAH, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- Charles MORVAN, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8, C9 et C10
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Séverine ROBERT, Chargée de mission, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Maryse LE MEUR, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Jacqueline NARDONE, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Brigitte TENIN Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

- Pascale LECOINDRE Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres hospitaliers, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3
- Agata CARREL, adjoint des cadres hospitaliers, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 10

En cas d'empêchement de Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de la Cellule recherche,

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré

#### **ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE**

A. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé :

- Anne COSTA, Directrice d'hôpital
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice d'hôpital
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Julie LAIGRE, Directrice d'hôpital
- Patrick POURIAS, Directeur d'hôpital
- Denise PELLASSY-TARBOURIECH, Directrice d'hôpital
- Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital,
- Catherine TARDY, Directrice d'hôpital.
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital
- Florence FAVREL-FEUILLADE, Directrice d'hôpital exerçant hors du GH I
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital exerçant hors du GH
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital
- Nabil JANAH, Directeur d'hôpital
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital
- Guillaume LARIVIERE-VILLA, Directeur d'hôpital
- Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Jean-François SICARD, Directeur d'hôpital
- Madame Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital
- Julie THUILLEAUX, directrice d'hôpital
- Denise PELLASSY-TARBOURIECH, Directrice des soins
- Christine CAMPAGNAC, Directrice d'hôpital

B. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

#### Site hôpital Raymond Poincaré

- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical
- Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière,
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins,

#### Site hôpital de Berck

- Stéphan CARDON, technicien supérieur hospitalier
- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Éric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Franck VOLEON, Directeur du site de Berck,
- Sabrina PLANQUETTE, ingénieur qualité et gestion des risques.

#### Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,
- Fatima FRIJY, attachée d'administration hospitalière,
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière,
- Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière.

#### Site hôpital Sainte Périne

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice hors site,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, directrice hors site,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière ;
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière hors site.
- Laurence PASTIER, contrôleur de gestion
- Isabelle MABIT, Directrice des soins

#### Site hôpital Antoine Béclère

- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
- Fabienne GILBERT, Adjointe des cadres hospitaliers
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Catherine SUQUET, Cadre sup IDE
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins

#### Site hôpital Bicêtre

- Michelle MONTEIL, Adjointe des cadres hospitaliers
- Elodie BAU, Attachée d'Administration Hospitalière
- Nicoise CHALUS, Attachée d'Administration Hospitalière
- Lina GUERS, Attachée d'Administration Hospitalière
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers

- Isabelle MABIT, Directrice des soins
- Camille GIAMBRUNO, Attachée d'administration hospitalière
- Flore CLEMENT, Directrice adjointe aux ressources Humaines
- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière

#### Site hôpital Paul Brousse

- Khadîdja KARADENIZ, Directrice des Soins
- Frédérique DUCHESNE, Attachée d'Administration Hospitalière
- Sophie GOULFIER, Attachée d'Administration Hospitalière
- Léonard WENDLING, Attaché d'Administration Hospitalière
- Denis GUITTEAUD, Attaché d'Administration Hospitalière
- Isabelle ORENGA, Attachée principale d'Administration Hospitalière

#### **ARTICLE 5 ABROGATION**

L'arrêté n° 75-2019-06-03-013 HUPS de délégation de signature du 3 juin est abrogé.

#### **ARTICLE 6 EXÉCUTION**

Le Directeur par intérim du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 30 octobre 2019

Christophe Kassel  
Directeur par intérim du Groupement Hospitalier Universitaire APHP Université Paris-Saclay

SIGNE